



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2013
Français
Original : arabe

Lettre datée du 5 septembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République arabe syrienne tient à formuler les observations suivantes au sujet du quatorzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution [1526 \(2004\) \(S/2013/467\)](#), qui est présenté au Conseil de sécurité en application des dispositions des résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées.

Bien que le rapport mette en garde contre un phénomène que nous avons évoqué à maintes reprises depuis le début de la crise en Syrie, à savoir la présence de plus en plus marquée de l'Organisation d'Al-Qaida et des personnes et entités qui lui sont associées, l'Équipe n'a pas mentionné dans son rapport les actes de terrorisme barbares commis dans notre pays par ces organisations mêmes et en premier lieu par le Front el-Nosra, qui visent des civils, des soldats, des hommes de religion, chrétiens et musulmans, des hôpitaux, des écoles, des mosquées, des églises, des avions civils, des missions diplomatiques, des usines, des monuments antiques, des musées et des mausolées et, qui plus est, enlèvent et détiennent des Casques bleus de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Au nom du Gouvernement syrien, la Mission permanente a adressé au Secrétaire général et aux présidents successifs du Conseil de sécurité des centaines de lettres au sujet d'actes de terrorisme et d'attentats-suicides commis ces deux dernières années par des groupes terroristes en Syrie. Ces lettres, dont elle espérait que l'Équipe ferait mention dans son rapport, ont été distribuées comme document du Conseil et de l'Assemblée générale au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

L'Équipe a peut-être omis par inadvertance de mentionner que l'apparition de terroristes d'Al-Qaida en Syrie est due à la connivence qui existe entre certains États Membres de l'ONU, au premier chef desquels le Qatar, l'Arabie saoudite et la Turquie, qui ont décidé de soutenir, d'armer, de dépêcher, de former et de financer des terroristes et des mercenaires qui traversent les frontières pour mener une guerre par pays interposés sur le territoire de la Syrie, dont ils ciblent toutes les composantes. D'après les rapports établis par les organisations intergouvernementales, y compris l'ONU et les organisations non gouvernementales, certains États font



passer des « combattants » et des armes en territoire syrien, pour s'en prendre aux forces gouvernementales.

Le rapport passe également sous silence le fait que la présence de plus en plus forte d'Al-Qaida en Syrie est une conséquence du rôle destructeur joué par les organes de presse, soutenus et parrainés par certains États, qui incitent au terrorisme et diffusent une idéologie extrémiste qui exacerbe les sensibilités religieuses et sectaires, afin d'aggraver la crise en Syrie et dans la région.

Il est regrettable de voir l'ONU assister en toute impuissance à la montée de l'extrémisme et du terrorisme en Syrie et dans la région, avec la bénédiction et le soutien de certains États Membres de l'Organisation et notamment de milieux salafistes, wahhabites, takfiristes et extrémistes dans des États qui affirment être au premier plan de la lutte contre le terrorisme et du financement du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement syrien rappelle que ces États qui arment, financent et forment des terroristes armés auxquels ils accordent un sanctuaire et dont ils facilitent l'entrée sur son territoire sont des partenaires du terrorisme, qui se rendent complice de l'assassinat de Syriens. Leurs actes portent atteinte aux principes du droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, dont les plus importantes sont les résolutions [1267 \(1999\)](#), [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#) et [1989 \(2011\)](#) ainsi qu'aux résolutions [2042 \(2012\)](#) et [2043 \(2012\)](#) et à la déclaration de Genève, qui réaffirment toutes l'importance de parvenir à un règlement de la crise syrienne au moyen d'un processus politique mené par les Syriens.

La Mission permanente de la République arabe syrienne vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**